

DÉPARTEMENT DU TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°05-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 16/03/2026 <u>Date d'affichage</u> 16/03/2026	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</b> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Dimitri BOUAT	

### OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

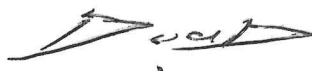
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2
- Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
- Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'UNANIMITÉ des membres présents**

- **D'APPROUVER** la création de 4 postes d'adjoints au Maire

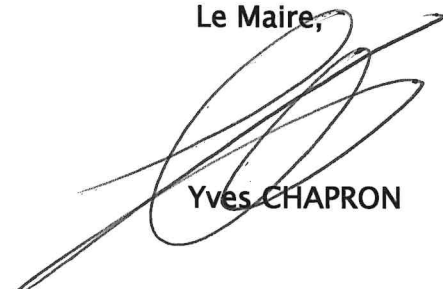
Le Secrétaire,



Dimitri BOUAT



Le Maire,



Yves CHAPRON